



Plan national d'actions en faveur  
de la Cistude d'Europe

# GESTION DES ZONES HUMIDES EN FAVEUR DE LA CISTUDE D'EUROPE

Version 2.01 - Décembre 2024  
[doi.org/10.48716/FTCistude-7](https://doi.org/10.48716/FTCistude-7)



La Cistude d'Europe fréquente les zones humides pour se nourrir, se reproduire, se déplacer ou hiverner. Chacune de ces activités nécessite des conditions de milieux spécifiques qu'il convient de conserver par une gestion adaptée.

## Préambule

Cette fiche technique propose des recommandations de gestion des zones humides en faveur de la Cistude d'Europe. Elle se compose de trois chapitres :

- Gestion des plans d'eau
- Gestion des rivières
- Gestion des canaux



## Chapitre 1

# Gestion des plans d'eau en faveur de la Cistude d'Europe

## Gestion de la végétation ligneuse des berges

### Les raisons de cette pratique

- Faciliter l'accès aux berges pour les activités de pêche et de loisirs.
- Permettre l'installation et l'entretien des parcs photovoltaïques flottants.

### Quelles précautions ?

- Intervenir en dehors des périodes d'hivernation et d'estivation, de préférence en septembre-octobre.
- Utiliser, si possible, des moyens manuels : débroussailleuse, tronçonneuse, à défaut une pelleteuse, équipée d'un broyeur en bout de bras.
- Réduire les interventions en queue d'étang au strict minimum et toujours conserver des zones de végétation dense.

### Les impacts sur l'espèce

#### Impacts positifs

- Accès à la lumière en cas de fermeture totale par les ligneux (perte de poste d'insolation).



#### Impacts négatifs

- Risques de mortalité.
- Disparition de zones favorables aux baignades.
- Diminution des surfaces favorables à l'hivernation ou l'estivation.
- Impact global sur la faune et la flore.



# Gestion de la végétation aquatique

## Les raisons de cette pratique

Augmenter les surfaces en eau libre pour les étangs à vocation piscicole, les étangs dédiés à la pêche de loisir, les zones de baignade, etc.

## Quelles précautions ?

- Si cette pratique ne peut être évitée, prôner une intervention en période d'inactivité de la cistude (novembre à février) : ne réaliser aucune intervention entre mars et septembre.
- Proscrire l'utilisation de traitement chimique.
- Proscrire l'introduction de poissons herbivores qui sont difficilement contrôlables par la suite et déstabilisent fortement le milieu.
- Intervenir sur plusieurs années et par secteur pour toujours conserver un maximum de zones d'herbiers.
- Préférer une intervention manuelle.
- Laisser ressuyer les produits extraits à proximité de l'eau et par petits tas.

## Les impacts sur l'espèce

### Impacts positifs

- Mesure défavorable à certaines espèces exotiques type *Azola* pouvant former d'épais tapis quasi-impénétrables.

### Impacts négatifs

- Mesure favorable à la Tortue à tempes rouges.
- Risques de mortalité chez la cistude.
- Diminution de la surface des zones de nourrissage.

# Les vidanges et assecs

## Les raisons de cette pratique

- Entretenir les ouvrages hydrauliques et les digues.
- Reminéraliser les vases.
- Limiter les opérations de curage.

## Quelles précautions ?

- À réaliser de préférence au cours de la période d'activité de la cistude, si possible d'août à mi-octobre.
- Ne pas baisser le niveau d'eau en hiver si l'étang doit être maintenu en assec suite à la vidange. En cas de remise en eau rapide, la vidange hivernale n'est pas problématique.
- Attention aux étangs situés en bord de route : l'assec peut engendrer des déplacements vers d'autres points d'eau et ainsi occasionner des écrasements routiers importants. En ce cas, prévoir un dispositif de protection.

## Les impacts sur l'espèce

### Impacts positifs

- Entretien des digues pour un étang pérenne.
- Minéralisation des vases prévenant le curage.

### Impacts négatifs

- Disparition momentanée de l'habitat de la cistude.
- Déplacements d'individus augmentant les risques de mortalité



### Points de vigilance

L'assec est soumis à l'obtention d'une autorisation administrative au titre de la loi sur l'eau.

## Le curage

### Les raisons de cette pratique

Restaurer/conservé la fonctionnalité de la zone en eau qui s'atterrit.

### Quelles précautions ?

- À n'employer qu'en cas d'extrême nécessité et toujours intervenir sur un secteur limité en conservant intactes les zones d'hivernage des cistudes et nurseries des jeunes cistudes.
- Prioriser les interventions grâce à un historique des curages et un état des lieux de terrain (curage à échelonner sur plusieurs années).
- Conserver des zones refuges (une partie du réseau non curée) pour maintenir une mosaïque d'habitats nécessaire au cycle biologique de la cistude et permettre une meilleure recolonisation après travaux.
- Sensibiliser les intervenants et des conducteurs d'engins à la présence de l'espèce et aux préconisations en amont des opérations de curage.
- Intervenir pendant la période active de la cistude et en dehors des périodes sensibles de son cycle biologique : période de reproduction et période d'hivernation ou d'estivation. La période la plus adaptée est d'août à octobre.
- Curer dans le sens de l'écoulement pour ne pas piéger les cistudes dans un cul-de-sac.
- Ne pas déposer les vases de curage sur des milieux sensibles (dépressions prairiales, roselières, milieux sableux...) et conserver les connexions entre les différents canaux et milieux aquatiques.
- Prévoir sur les secteurs sensibles un accompagnement du pelleteur par un observateur chargé de repérer les cistudes et de les remettre immédiatement à l'eau.
- À réaliser sur les secteurs de plus grandes profondeurs et ne pas intervenir en queue d'étang.
- Laisser ressuyer les matériaux extraits à proximité du plan d'eau sans les tasser (attention à ne pas recouvrir les sites de ponte ou les zones humides annexes).
- Être vigilant au transport d'EEE par les engins de curage.

## Les impacts sur l'espèce

### Impacts positifs

- Restauration de la fonctionnalité de l'étang.



### Impacts négatifs

- Risques de mortalité.
- Dégradation de l'habitat de la Cistude d'Europe.
- Dérangements importants pour l'ensemble de la faune et la flore.



### Points de vigilance

**1.** Le curage est soumis à une réglementation particulière relevant d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau si la quantité de matériaux extrait est supérieure à 2000 m<sup>3</sup> et d'une déclaration si elle est inférieure ou égale à 2000 m<sup>3</sup>.

**2.** En zone Natura 2000, ou à proximité, une notice d'incidence devra être réalisée.

**3.** En cas de nécessité d'intervention lourde sur un étang (curage important, contrôle de la végétation, action contre une espèce exotique envahissante), les actions suivantes peuvent être envisagées :

- *Années n-2 à n-1* : création de milieux annexes (mares, fossés en eau).
- *Année n* : vidange complète dès le mois d'avril puis début des travaux au cours de l'hiver avec une remise en eau la plus précoce possible pour que l'étang redevienne favorable dès le printemps suivant.

Il est conseillé dans ce cas de se rapprocher d'une structure compétente pouvant apporter son appui technique lors de la réalisation de ces opérations délicates.

## Chapitre 2

# Gestion des rivières en faveur de la Cistude d'Europe

## Gestion de la ripisylve

### Les raisons de cette pratique

- Éviter la formation d'embâcles.
- Lutter contre les espèces envahissantes.
- Faciliter l'accessibilité au cours d'eau.

### Quelles précautions ?

- Proscrire le désherbage chimique.
- Ne pas intervenir dans les ripisylves en bordure du cours d'eau pendant l'hiver mais préférer septembre/octobre.
- Limiter les interventions au strict minimum (arbres menaçant les berges ou la sécurité des personnes).
- Toujours maintenir une bande riveraine (possibilité de mettre en place une gestion différenciée sur chaque berge).
- Conserver les branches basses.
- Dessouchage à proscrire.

### Les impacts sur l'espèce

#### Impacts positifs

- Peut favoriser l'ensoleillement des berges.



#### Impacts négatifs

- Risques de mortalité.
- Risque de suppression des postes d'insolation.
- Risques d'installation d'espèces végétales exotiques envahissantes (renouées, ambrosie, solidage, etc.).



## Gestion du lit mineur

### Les raisons de cette pratique

- Éliminer les embâcles pour favoriser l'écoulement de l'eau ou pour la pratique des activités nautiques.
- Diversifier les écoulements.

### Quelles précautions ?

- Intervenir au cours de l'hiver : octobre à mars.
- Limiter les interventions aux embâcles posant réellement un risque pour la sécurité, ne pas intervenir sur les bras morts.
- Privilégier les moyens manuels (tronçonneuse).
- Ne pas dessoucher.

### Les impacts sur l'espèce

#### Impacts positifs

- Aucun.



#### Impacts négatifs

- Risques de mortalité.
- Réduction du nombre de postes d'insolation.
- Création de faciès non végétalisés engendrant une modification rapide du milieu.



# Stabilisation des berges

## Les raisons de cette pratique

Éviter les phénomènes d'érosion des berges.

## Quelles précautions ?

- Intervenir en dehors de la période d'activité de la cistude, c'est-à-dire de novembre à février.
- Limiter les interventions aux zones présentant un réel problème de sécurité.
- Éviter les enrochements auxquels on préférera les protections végétales.
- Conserver l'aspect naturel du cours d'eau (méandres, bras morts).
- Privilégier l'utilisation d'engins légers.

## Les impacts sur l'espèce

### Impacts positifs

- Aucun.

### Impacts négatifs

- Risques de mortalité.
- Artificialisation du cours d'eau.
- Réduction du nombre de postes d'insolation.



### Points de vigilance

1. La consolidation des berges par des techniques autres que végétales est soumise à une réglementation particulière relevant d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau si le linéaire est supérieur à 50 m et d'une déclaration s'il est inférieur ou égal à 50 m.
2. En zone Natura 2000, ou à proximité, une notice d'incidence devra être réalisée.

## Chapitre 3

# Gestion des canaux en faveur de la Cistude d'Europe

## Gestion des niveaux d'eau

### Les raisons de cette pratique

Conserver la zone en eau ou vidanger un étang lors de travaux d'entretien des milieux.

### Quelles précautions ?

- Maintenir le niveau haut entre novembre et juin.
- Ne pas effectuer de variations brutales des niveaux.
- Éliminer la présence de fosses pouvant constituer des pièges au niveau des exutoires.
- Pour les ouvrages de type clapets ou vannes, prévoir une ouverture supérieure à 15 cm afin de ne pas bloquer les cistudes dans l'ouverture.

### Les impacts sur l'espèce

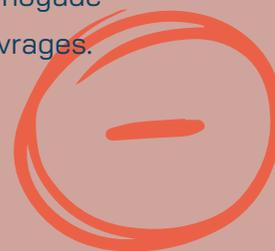
#### Impacts positifs

- Gestion des niveaux favorable au cycle biologique de l'espèce.



#### Impacts négatifs

- Risques de mortalité par noyade dans certains types d'ouvrages.



# Le contrôle de la végétation

## Les raisons de cette pratique

- Restaurer la fonctionnalité hydraulique d'un fossé.
- S'avère potentiellement favorable pour la cistude, uniquement dans des cas de comblements ultimes.

## Quelles précautions ?

- Conserver la végétation des berges au maximum pour aider à leur stabilisation, éviter qu'elles ne s'éboulent, et préserver la diversité. A ne réaliser qu'en cas d'extrême nécessité et, en ce cas, intervenir d'août à octobre.
- Intervenir sur des portions limitées de canal et échelonner le curage complet sur plusieurs années en conservant toujours des zones refuges.
- Déposer les matériaux extraits à proximité du canal sans les tasser le temps du ressuyage des terres puis les exporter.
- Éviter au maximum le déboisement des berges et ne pas dessoucher les arbres pour le maintien de la berge.
- Le broyage simultané des deux berges est à proscrire : le travail sera réalisé sur deux années avec une seule berge broyée par an.

## Les impacts sur l'espèce

### Impacts positifs

- Maintien d'un réseau de canaux et de fossés permettant les déplacements.



### Impacts négatifs

- Risques très élevé de mortalité.
- Importante dégradation de l'habitat.
- Peut favoriser le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes.
- Diminution du nombre de postes d'insolation.





### Points de vigilance

1. Le curage est soumis à une réglementation particulière relevant d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau si la quantité de matériaux extrait est supérieure à 2000 m<sup>3</sup> et d'une déclaration si elle est inférieure ou égale à 2000 m<sup>3</sup>.
2. En zone Natura 2000, ou à proximité, une notice d'incidence devra être réalisée.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Barthe L. (2012). Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Midi-Pyrénées. CPIE Pays Gersoises, 83pp.

Cadi A. & Faverot P. (2004). La Cistude d'Europe, gestion et restauration des populations et de leurs habitats. Guide technique. Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels, 108pp.

Nature environnement 17 (2014). Suivi d'une population de Cistude d'Europe dans le Marais de Brouage 2010/2013 - Caractérisation et évaluation de l'impact des curages en marais doux, Charente Maritime/Poitou-Charentes, 44pp.

OBIOS (2020). Opérations de curage et conservation de la Cistude d'Europe – Un point sur les connaissances de l'impact du curage mécanique sur la Cistude d'Europe, 36pp.

Priol P. (2009). Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine. Cistude Nature, 166pp.

### Crédits photos :

Cistude d'Europe en insolation (page 1) : Alexandre Roux

Cistude d'Europe dans l'eau (page 2) : Eric Sansault

### Citation :

Société herpétologique de France (2024). Gestion des zones humides en faveur de la Cistude d'Europe. Fiche technique - Version 2.01. 14pp. <https://doi.org/10.48716/FTCistude-7>

Cette fiche technique a été rédigée et mise à jour dans le cadre du PNA en faveur de la Cistude d'Europe, coordonné par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et animé par la Société herpétologique de France.

